



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1583

Mise en place d'un tarif croisé entre le musée d'art contemporain et le musée des beaux-arts à l'occasion des expositions "Une histoire de famille Collection(s) Robelin" au MAC et Eric Poitevin au MBA du 20 avril au 10 juillet 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1583 - MISE EN PLACE D'UN TARIF CROISE ENTRE LE MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE MUSEE DES BEAUX-ARTS A L'OCCASION DES EXPOSITIONS "UNE HISTOIRE DE FAMILLE COLLECTION(S) ROBELIN" AU MAC ET ERIC POITEVIN AU MBA DU 20 AVRIL AU 10 JUILLET 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du pôle des musées d'art de Lyon, qui réunit le musée des beaux-arts et le musée d'art contemporain, deux expositions sont organisées.

Au musée d'art contemporain du 20 avril au 10 juillet 2022 : *Une histoire de famille. Collection(s) Robelin* présentant plus de 250 œuvres sur un parcours de 12 salles sur un étage entier du musée, cette exposition invitera à découvrir la collection d'un couple et d'une famille de collectionneurs assez unique en son genre, construite tout au long des cinquante dernières années.

Elle fera alterner des salles monographiques (Annette Messenger, Thomas Schütte, Bernard Frize, Olaf Holzapfel et Callum Innes) avec une attention particulière sur Eric Poitevin et aussi avec des salles thématiques (architecture, portrait, abstraction, lumière, paysage, dessins-mot, Bama).

Au musée des beaux-arts du 20 avril au 28 août 2022 : *Eric Poitevin*

L'artiste Éric Poitevin a eu carte blanche pour produire de nouvelles photographies en résonance avec les œuvres du musée de son choix : Lucas Cranach, Odilon Redon, Frans Snyders, Francisco de Zurbarán...

L'artiste porte ainsi un nouveau regard sur certaines œuvres connues ou moins connues du public, en les faisant dialoguer avec son propre travail photographique. Éric Poitevin proposera ainsi un parcours et un éclairage totalement inédits qui offrent des perspectives aussi évidentes qu'inattendues sur son œuvre et sur les collections.

L'artiste Eric Poitevin faisant le lien entre les deux expositions, et afin d'inciter les publics à découvrir ces deux événements, il est proposé de mettre en place une tarification particulière pour l'accès dans les deux lieux.

Sur présentation d'une contremarque ou preuve d'achat pour une première visite dans l'un ou l'autre des deux établissements, le tarif réduit sera appliqué dans le deuxième établissement, soit :

- pour le musée d'art contemporain : tarif réduit à 4 euros ;
- pour le musée des beaux-arts : tarif réduit à 4 euros.

La mise en place de ce tarif sera valide pendant la durée de l'exposition du musée d'art contemporain, soit du 20 avril au 10 juillet 2022.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'application du tarif réduit au musée d'art contemporain ou au musée des beaux-arts, sur présentation d'une contremarque ou preuve d'achat pour une première visite dans l'autre établissement, est approuvée.
- 2- Les recettes seront imputées sur les budgets respectifs des deux musées, chapitre 70, nature 7062 – fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET